

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

N°DCM-2025-070

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Création de l'accès routier à la crèche intercommunale

Convention de cession de la parcelle A n°1150(p) avec la société ARVE Lotissements

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

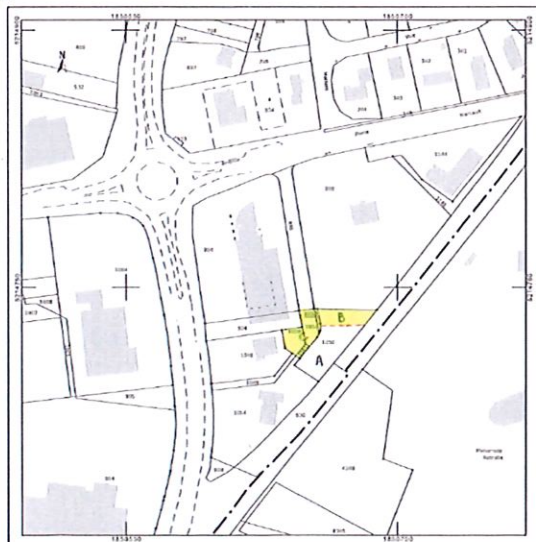
Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur JACQUARD indique aux conseillers municipaux que le nouveau pôle petite enfance de la Communauté de Communes de la Dombes (crèche et relais assistantes maternelles), situé Chemin de l'Arboretum, accueillera le public à compter du 1^{er} Octobre 2025. Il précise qu'un accès routier provisoire pour les engins de chantier a été créé entre l'avenue Pierre Marcault et le Chemin de l'Arboretum ;

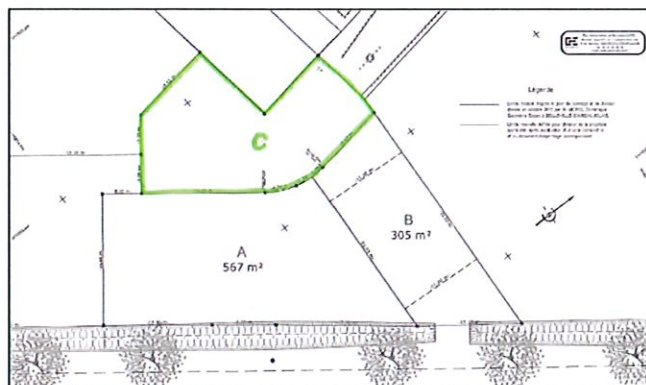
Considérant que le montant total des dépenses pour les travaux d'aménagement de l'accès routier est estimé à environ 29 000 € TTC ;

Considérant que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a adressé le 22 juillet 2025, à la société Arve lotissements, une proposition de régularisation foncière : proposition de cession à la Collectivité des deux parcelles suivantes :



- Parcelle B : à aménager pour l'accès à la crèche, au prix de 30,00 € / m², soit un prix total de 30 € x 305 m² = 9 150,00 €.

- Parcelle C, actuellement voirie de desserte et de retournement, à l'euro symbolique.

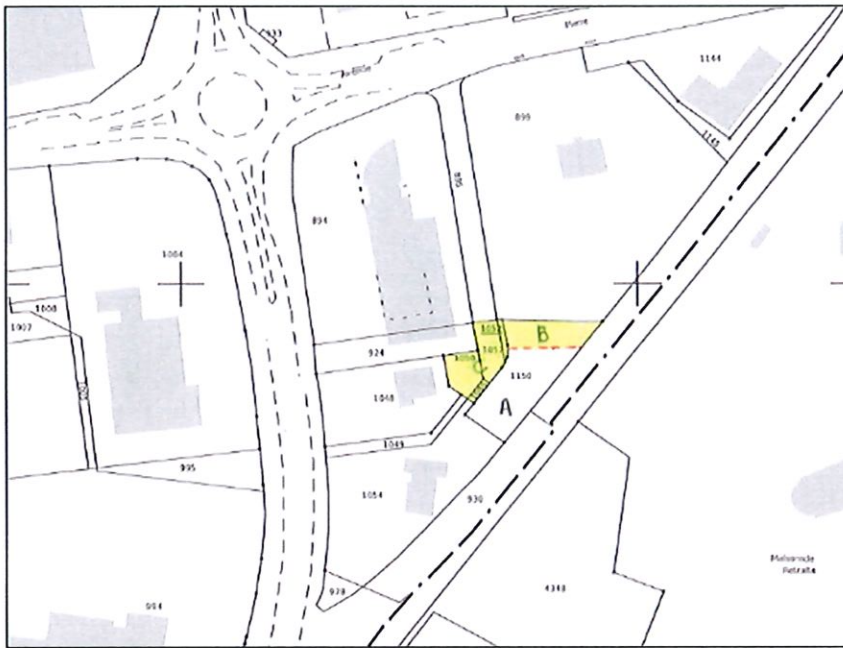


Considérant que les travaux d'aménagement de voirie de la collectivité consisteront à créer une voie en enrobé avec bordures (traitement des eaux pluviales incluses) et à aménager douze places de stationnement pour véhicules (dont une place PMR). Etant précisé que ces deux ténements seront intégrés au Domaine Public routier communal et les frais de géomètre et d'acte notarié resteront à la charge de la Commune ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

ACCEPTE d'acquérir les deux terrains issus de la parcelle cadastrée section A n°1150 suivants :

- Parcelle B, au prix de 30,00 € / m², soit un prix total de 30 € x 305 m² = 9 150,00 €.
- Parcelle C, à l'euro symbolique,



AUTORISE le Maire à signer la convention de cession relative à ces deux terrains avec la société ARVE Lotissements, afin de permettre la création de l'accès routier à la crèche intercommunal.

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Danielle SOUPE



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 18 SEP. 2025

Et dépôt en Préfecture
Le : 18 SEP. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.